| (Nom de l'entraîneur : | , |
|------------------------|---|
|------------------------|---|



## Code d'éthique de l'entraîneur

Dans le cadre de mon rôle d'entraîneur, je m'engage à :

- considérer chaque joueur avec respect et équité sans égard au sexe, à la race, au potentiel physique, au statut économique ou à toute autre condition;
- toujours agir dans l'intérêt primordial du joueur;
- considérer que le développement de la personne prime sur le développement du powerchair soccer;
- privilégier la réussite scolaire du joueur;
- connaître et respecter les règles écrites et non écrites du powerchair soccer;
- respecter toutes les décisions des officiels sans jamais mettre en doute leur intégrité et à encourager les joueurs à faire de même;
- considérer la victoire ou la défaite comme une conséquence du powerchair soccer;
- respecter les joueurs, les entraîneurs, les officiels et les partisans des autres équipes;
- reconnaître dignement la performance de l'adversaire dans la défaite;
- accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire;
- faire preuve d'honnêteté envers les joueurs et le powerchair soccer;
- honorer mes engagements écrits et verbaux face aux joueurs et à l'organisation;
- refuser de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie;
- faire preuve de courtoisie, de franchise et de respect envers mes collègues;
- m'assurer que l'équipement et les installations sportives respectent le niveau de développement des joueurs et les principes de sécurité;
- informer les joueurs des dangers inhérents à la pratique du powerchair soccer;
- informer les joueurs des dangers inhérents à la consommation de boissons alcoolisées, de drogues ou de produits pouvant affecter la santé;
- contribuer à l'avancement de la profession par l'échange de mes connaissances et de mon expérience avec mes collègues et les joueurs;
- utiliser un langage précis sans injures ni expressions vulgaires;
- respecter mon pouvoir d'entraîneur en préservant l'intégrité physique et mentale des joueurs;
- véhiculer l'importance d'être toujours en bonne condition physique;
- projeter une image reflétant les valeurs positives du powerchair soccer, de l'entraîneur et de Juni-Sport;
- agir à titre d'ambassadeur de Juni-Sport, et ce, en tout temps.

## Les sanctions

Selon la gravité du manquement au présent Code d'éthique, les sanctions peuvent être les suivantes :

- un avertissement par écrit à l'entraîneur;
- la suspension de l'entraîneur;
- l'expulsion pure et simple de l'entraîneur.

Les sanctions seront déterminées et appliquées par les membres du Conseil d'administration de Juni-Sport.

| Signature de l'entraîneur : |  |
|-----------------------------|--|
| Nom en lettres moulées :    |  |
| Date :                      |  |